



Date de convocation :

Le 10 décembre 2020

Nombre conseillers :

En exercice : 48

Présents : 35 (dont 10 en visioconférence*)

Votants : 38 (dont 7 procurations)

▪ Dont pour : 36

▪ Dont contre : 2

(Mme Marie-Gilberte COMPPER et M. Olivier SERVA)

▪ Dont abstention : 0

Secrétaire de séance :

Mme Marie-Andrée MANDIL

Délibération n°2020.12.07/109

Exercice budgétaire 2020

Budget principal

Décision modificative n°2/2020

Rapporteur

Mme Murielle JABES

Acte rendu exécutoire

- Après transmission en préfecture,

le : 21 DEC. 2020

- Publication ou notification,

le : 05 JAN. 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

7^{ème} séance

Séance du 18 décembre 2020

L'an deux-mille-vingt, le vendredi 18 décembre, le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence régulièrement convoqué à 09 heures 00 minutes, s'est réuni en séance publique au centre culturel Sonis 97 139 Les Abymes, sous la présidence en salle de Monsieur Dominique BIRAS, le président, Monsieur Eric JALTON, étant en visioconférence, le 1^{er} vice-président, Monsieur Ary CHALUS, étant excusé et le 2^{ème} vice-président, Monsieur Harry DURIMEL, étant en visioconférence puis excusé à partir de l'affaire n°10.

Etaient présents : 31 conseillers communautaires

Président : M. Eric JALTON*

Vice-présidents : M. Dominique BIRAS (3^{ème} vice-président)- Mme Hélène MOLIA-POLIFONTE (4^{ème} vice-présidente)*- M. Georges BREMENT (5^{ème} vice-président)- Mme Eliane GUIOUGOU (6^{ème} vice-présidente)*- Mme Murielle JABES (7^{ème} vice-présidente)- M. Jacques BANGOU (8^{ème} vice-président)*- Mme Francesca FAITHFUL (9^{ème} vice-présidente)- Mme Sylvie CHAMMOUGON-ANNO (11^{ème} vice-présidente)*- Mme Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE (12^{ème} vice-présidente)- Mme Marie-Gilberte COMPPER (13^{ème} vice-présidente)- M. Teddy FOULE (14^{ème} vice-président)

Autres membres du bureau : Mme Corinne PETRO*- Mme Laisely PARAT-EDOM- M. William SURDIN*- M. Jean-Luc CELIGNY- Mme Lyliane PIQUION- M. Didier MERIDAN*

Autres conseillers communautaires : Mme Marie-Claude BEAUZOR-ALEXIS- Mme Maddly GARGAR- M. Fulbert HENRY- Mme Marie-Solange LE BLANC*- M. Joseph LEE- M. Michel MADO- Mme Marie-Andrée MANDIL- Mme Magaly MARCIN- M. Alix NABAJOH- M. Olivier SERVA- M. Alain SOREZE- Mme Nadiyah SURVILLE-PERAFIDE- Mme Nadège THEOPHILE*

Nombre de conseillers ayant donné pouvoir : 7

Vice-présidente : M. Chazy CIRANY (10^{ème} vice-président) à M. Michel MADO**Autres membres du bureau** : M. Georges DAUBIN à Mme Murielle JABES

Mme Tania GALVANI à M. Georges BREMENT

Autres conseillers communautaires : M. Justin DESSOUT à Mme Murielle JABES

Mme Sandra ENJARIC à M. Jacques BANGOU

M. Fred EUSTACHE à Mme Lyliane PIQUION

Mme Jacqueline FAVORINUS à Mme Lyliane PIQUION

Nombre de conseillers absents excusés : 8

Vice-présidents : M. Ary CHALUS (1^{er} vice-président)- M. Harry DURIMEL (2^{ème} vice-président) à partir de l'affaire N°10**Autre membre du bureau** : Mme Renée-George NABAJOH-DELOUMEAUX

Autres conseillers communautaires : Mme Claudine Danila BAZILE-CHALUS- Mme Johanne DAHOMAS- M. Fabert MICHELY- Mme Marie-Camille MOUNIEN- M. Rosan RAUZDUEL

Nombre de conseillers absents non excusés : 2

Autre membre du bureau : M. Pierre THICOT**Autre conseiller communautaire** : M. Dominique THEOPHILE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;

- VU le code général des collectivités territoriales ;
- VU l'instruction M14,
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/AD/II/2 du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et approuvant les statuts de ladite communauté ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DICTAJ/BRA en date du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1^{er} janvier 2013 ;
- VU l'arrêté préfectoral n°971-2017-03-08-001/SG/DICTAJ/BRA daté du 8 mars 2017 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU l'arrêté préfectoral n°SG/DCL/SLAC/BCL daté du 17 octobre 2019 portant composition du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux de mars 2020 ;
- VU la délibération n°10.12.09/118 du conseil communautaire du 14 décembre 2010 relative à la définition de l'intérêt communautaire des compétences transférées ;
- VU la délibération n°2016.11/11/352 du conseil communautaire du 23 novembre 2016 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°2020.07.01/02 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 portant élection du président du conseil de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°2020.07.01/08 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 portant délégation de certaines attributions du conseil au président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU le budget en cours ;

Considérant le rapport du président ;

Considérant l'avis favorable de la commission finances réunie le 14 décembre 2020 ;

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE, À LA MAJORITÉ ET 2 CONTRE :

ARTICLE 1- L'adoption des mouvements de crédits suivants au budget principal :

1/ En section d'investissement :**Inscription de recettes nouvelles d'ordre**

Chapitre/Article	INTITULÉ	Credits votés	inscription DM	crédits après DM
Chap 041 Art 16449	Opérations afférentes à l'option de tirage sur l'ligne de trésorerie (opérations patrimoniales)	0,00 €	800 000,00 €	800 000,00 €
TOTAL		0,00 €	800 000,00 €	800 000,00 €

Soit au total, **800 000 € euros de crédits d'ordre disponibles** pour de nouvelles affectations.

Affectation dépenses d'ordre

N° chapitre/Article	INTITULE	Crédits votés	Affectation DM	crédits après DM
Chap 041 Art 16441	Opérations afférentes à l'emprunt (opérations patrimoniales)	0,00 €	800 000,00 €	800 000,00 €
TOTAL		0,00 €	800 000,00 €	800 000,00 €

	DEPENSES	RECETTES
	800 000,00	800 000,00
TOTAL	800 000,00	800 000,00

L'équilibre de la section d'investissement est maintenu

ARTICLE 2- D'autoriser le président à signer tous documents, actes et pièces relatifs à l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 3- Le président, le directeur général de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.



La présente délibération sera notifiée à Monsieur le sous-préfet de l'Arrondissement de Pointe-à-Pitre, à Monsieur le maire de la ville des Abymes, à Madame le maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le maire de la ville de Pointe-à-Pitre ainsi qu'à Monsieur le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Guadeloupe, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence.

Pour extrait certifié conforme

Pointe-à-Pitre, le 21 DEC. 2020



 président
 Eric JALTON

- Délibération transmise à la sous-préfecture de Pointe-à-Pitre, le 21 DEC. 2020
- Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville des Abymes, le 05 JAN. 2021
- Délibération transmise à Madame le maire de la ville de Baie-Mahault, le 05 JAN. 2021
- Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le 05 JAN. 2021
- Délibération transmise à Monsieur le comptable public de l'Agglomération CAP Excellence, le 05 JAN. 2021

